

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0036022 *170560*

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

606 + 842

Société :

RAM.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

JELHAR Ti Abdellah & Titi Assia

Date de naissance :

01/07/1942

Adresse :

Hay EL HANA, Rue 27, N°8, Casablanca

Tél. : 0522362204

Tél. : 0663709424 Total des frais engagés : 490,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr. Merimi (Radiologie de l'adulte)
Radiologue à Casablanca
Clinique Al Jadina
Tél. : 53 22 71 77 40 à 49
Email : merimi25@yahoo.fr*

Date de consultation : 17/7/23

Nom et prénom du malade : *El Hachmi Abdellah* Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *Casablanca* Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/11/23	Consult	6		DETATU CLINIQUE Tél : 03 87 12 00 00 Email : medm125@orange.fr

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
Pharmacie NELKAD 283, Bd Sidi Abderrahmane Hay Sahnoune Tél: 0522 94 65 30 - 0522 94 29 40 INPE: 092042654	18/7/83	490, 50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

A diagram of a dental arch (maxilla) with 12 numbered teeth. The teeth are arranged in a curve, with numbers 1 through 12 assigned to each. A coordinate system is overlaid on the arch, with the horizontal axis pointing left (labeled D) and right (labeled G), and the vertical axis pointing down (labeled B). The teeth are numbered as follows: 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



ORDONNANCE

Mr EL Harchi Abdelmajid

100,40 X 3

1) Alkaeau 2 mg ep 
(3billes)

48,70 X 3

2) Solupred Long ep 
(3billes)

43,20 X 1 (3billes)

3) Zyprexa 300 i
7bille

490,50

Dr. MERRAKI Farida
Hématologue - Oncologue
Clinique EL Harchi
Tél : 0522 77 77 40 à 49
Email : fmerraki25@yahoo.fr

Pharmacie MILAD
Mme Samira MILAD
283, Bd Sidi Abderrahmane
Hay Salam - C.I.L. - Casablanca
Tél: 0522 94 65 30 - 0522 94 29 49
INPE: 092042654



43,20



Tableau A (Liste I)

جدول أ (قائمة I)

Uniquement sur ordonnance.
لا يصرف إلا بموجب وصفة طبية.

Ne laisser ni à la vue ni à la portée des enfants.
يحفظ الدواء بعيداً عن رؤية وتناول الأطفال.

سوطيمما
Sothema

Fabriqué et distribué par les laboratoires SOTHEMA

B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc

Sous licence des laboratoires ASPEN PHARMA TRADING LIMITED

aspenn



ZYLORIC 300 mg

Balle de 28 comprimés

A.M.M. N° 61 DMP/21/NTT

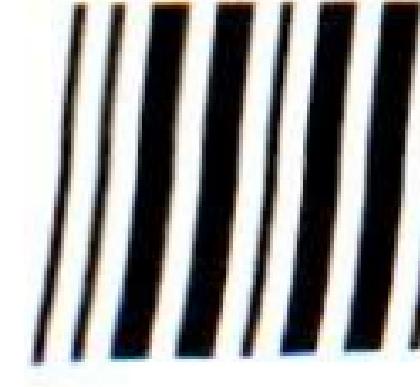
SOTHEMA BOUSKOURA



Remboursable AMO



6 118000 022275



10. *Journal of the American Statistical Association*, 1980, 75, 369-383.

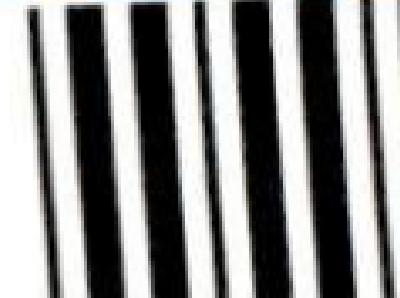
Flacon de 50 comprimés pelliculés
PPV : 100,40 DH
AMM N° 119 DMP /21/NCI
Distribué par SOTHEMA
B.P. N° 1.27182 - Bouskoura

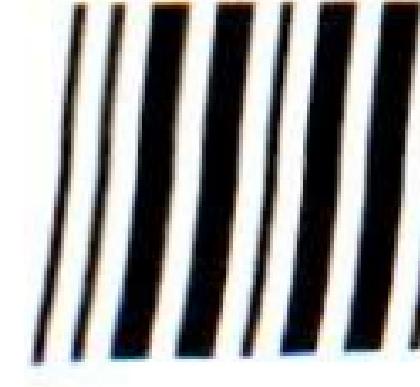


Alkeran® 2 mg

Melphalan

میلان





1. *What is the relationship between the two main characters?*

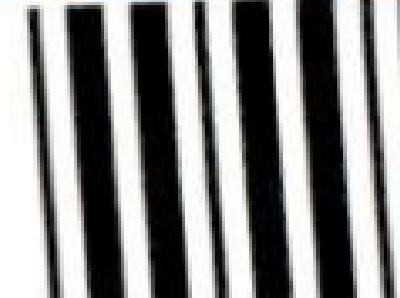
Flacon de 50 comprimés pelliculés
PPV : 100,40 DH
AMM N° 119 DMP /21/NCI
Distribué par SOTHEMA
B.P. N° 1.27182 - Bouskoura

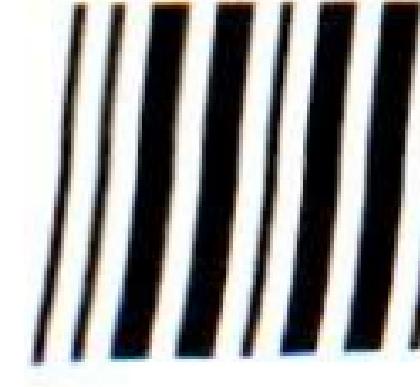


Alkeran® 2 mg

Melphalan

میلقاتان





10. *Journal of the American Statistical Association*, 1980, 75, 371-385.

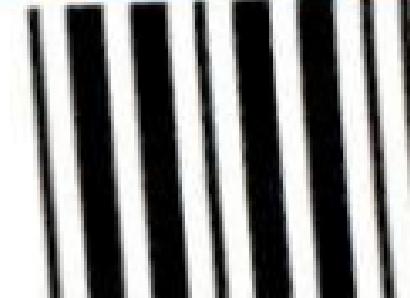
Flacon de 50 comprimés pelliculés
PPV : 100,40 DH
AMM N° 119 DMP /21/NCI
Distribué par SOTHEMA
B.P. N° 1.27182 - Bouskoura

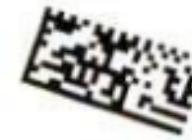


Alkeran® 2 mg

Melphalan

میلان





Solupred® 20mg

02/2025

EXP:

03/2022

Fab/mfg:

1PW1A

Lot/Batch:

Solupred® 20 mg

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

احترم المقادير المعيينة

Uniquement sur ordonnance - Tableau A (Liste 1)
يصرف فقط بموجب وصفة طبية - جدول A (الائحة 1)

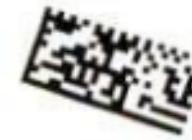
Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca

Solupred 20 mg 20 cp
P.P.V : 48,70 DH

6116000 060536



SANOFI



Solupred® 20mg

02/2025

EXP:

03/2022

Fab/mfg:

1PW1A

Lot/Batch:

Solupred® 20 mg

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

احترم المقادير المعيينة

Uniquement sur ordonnance - Tableau A (Liste 1)
يصرف فقط بموجب وصفة طبية - جدول A (الائحة 1)

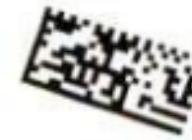
Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca

Solupred 20 mg 20 cp
P.P.V : 48,70 DH

6116000 060536



SANOFI



Solupred® 20mg

02/2025

EXP:

03/2022

Fab/mfg:

1PW1A

Lot/Batch:

Solupred® 20 mg

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

احترم المقادير المعيينة

Uniquement sur ordonnance - Tableau A (Liste 1)
يصرف فقط بموجب وصفة طبية - جدول A (الائحة 1)

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca

Solupred 20 mg 20 cp
P.P.V : 48,70 DH

6116000 060536



SANOFI